



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments

Objet : Préavis n° 80/2026

Concernant une demande de crédit de CHF 500'000.- TTC destinée à la mise en sécurité et en conformité du bâtiment communal le Gossan incluant la mise à jour des luminaires et la mise en passe de toutes les portes du bâtiment.

Date séance : 10 février 26

Présents : André Darmon, Gérald Girardet et la commission des bâtiments au complet

La salle communale du Gossan, construite en 1976, nécessite aujourd'hui une mise à niveau technique et sécuritaire. Les directives de protection incendie actuellement applicables au bâtiment datent de 2003 et ne répondent plus aux exigences en vigueur. Compte tenu des nombreux événements accueillis chaque année — notamment le TRAC, les promotions et le LOTO — il apparaît indispensable d'entreprendre ces travaux. Sans intervention, la capacité maximale devrait être réduite de 450 à 300 personnes assises pour le foyer/réfectoire et la salle communale, ce qui compromettrait la tenue de plusieurs manifestations importantes pour la vie du village.

Capacités d'accueil selon la directive de protection incendie, chiffre 3.5.2 (après travaux) :

Salle communale (300 m²)

- Banquet (assis à table) : 300 personnes
- Disposition spectacle (sièges alignés) : 390 personnes
- Debout : 600 personnes

Foyer / réfectoire (280 m²)

- Banquet (assis à table) : 280 personnes
- Disposition spectacle (sièges alignés) : 364 personnes
- Debout : 560 personnes

La Municipalité a confirmé qu'un appel d'offres reste à établir. Elle estime toutefois que cette mise en concurrence permettra de réduire le coût budgétisé, certains CFC n'ayant pas encore été soumis à compétition.

Président : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments

La Commission relève néanmoins que les honoraires d'architecte annoncés — soit 16 % du montant des travaux — semblent élevés pour une mission essentiellement centrée sur la direction des travaux. Elle recommande que la Municipalité examine la possibilité de négocier une réduction de ce pourcentage.

Selon les informations fournies par la Municipalité, aucune transformation majeure du bâtiment n'est envisagée à moyen terme. La dimension de la salle est jugée adéquate pour un village de la taille de Genolier et pour les événements qu'elle accueille. Les travaux prévus dans le présent préavis ne devraient donc pas être remis en cause par d'éventuels projets futurs et ne constituent pas des doublons.

La Commission relève également qu'une erreur s'est glissée dans le préavis municipal :

- Le montant correct du poste « Divers et imprévus » est de CHF 59'769.– TTC.
- La mention d'une réserve de CHF 43'300.– TTC doit être supprimée.

Au vu de ce qui précède, la Commission des bâtiments propose au conseil d'accepter les conclusions du préavis n°80-2026 tel que présenté.

Mathieu Bondallaz Piero Fonzo Christophe Pidoux David Vez

(rapporteur)

Président : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch